

Décret n° 98-336 du 3 Octobre 1998
portant convocation du Conseil National de Transition
en session ordinaire

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique.- Le Conseil National de Transition est convoqué en session ordinaire le **jeudi 15 octobre 1998 à 16 heures** au Palais du Parlement sis à Brazzaville.

Fait à Brazzaville, le 3 Octobre 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre chargé de l'organisation du forum national
et des relations avec le Conseil National de Transition, en mission :

Le ministre de la communication, porte parole de Gouvernement,


François YBOVI.-